



CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
SAINT MARSAL

COMPTE-RENDU de la séance  
du 11 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze novembre, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 02 novembre 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : dix heures.

Étaient présents : Martine BABYLON, Daniel BONNEFOY, Magali CHANTREL, Fabrice LLABOUR, Guy METIVIER, Maire, Huguette VILLELONGUE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination, d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Monsieur Daniel BONNEFOY est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2023.
- 2 - Approbation RPQS eau et assainissement.
- 3 - Approbation RPQS ordures ménagères.
- 4 - Approbation rapport de la CLECT du 19 septembre 2023.
- 5 - Mise à disposition des salles communales.
- 6 - Participation à la protection complémentaire.
- 7 - Décision modificative n°3.
- 8 - Questions diverses.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2023.

Aucune remarque étant formulée, le compte rendu du conseil du 2 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

**2** – Approbation RPQS eau et assainissement.

La Communauté de communes du Haut-Vallespir a transmis les Rapports Prix et Qualité de Service Public (R.P.Q.S.) relatifs à la distribution d'eau potable d'une part et à l'assainissement d'autre part pour prise de connaissance et approbation.

Monsieur le Maire a présenté chacun de ces rapports au Conseil municipal qui en a pris connaissance et les a approuvés à l'unanimité.

**3** – Approbation RPQS ordures ménagères.

La Communauté de communes du Haut-Vallespir a transmis le Rapport Prix et Qualité de Service Public (R.P.Q.S.) relatif au ramassage des ordures ménagères pour prise de connaissance et approbation.

Monsieur le Maire a présenté ce rapport au Conseil municipal qui en a pris connaissance et l'a approuvé à l'unanimité.

**4** – Approbation rapport de la CLECT du 19 septembre 2023.

Pour faire suite à la volonté de la commune d'Amélie-les-Bains de créer son propre service de restauration scolaire, la Communauté de communes du Haut-Vallespir se doit de transférer les charges de fonctionnement à la ville d'Amélie-les-Bains.

Ce rapport définit les nouvelles dispositions concernant les collectivités de la C.C.HV. quant à la restauration scolaire.

Monsieur le Maire a présenté ce rapport au Conseil municipal qui après en avoir pris connaissance l'a approuvé à l'unanimité.

**5** – Mise à disposition des salles communales.

Monsieur le Maire expose la nécessité de régulariser la mise à disposition des salles communales à des personnes en dehors des activités des associations communales ou de l'école communale.

Il s'agit de mettre en place pour l'utilisation de la salle Marcel Mayneris ou de la salle Polyvalente :

- Un planning d'occupation.
- Un règlement de mise à disposition.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver les dispositions susnommées pour l'utilisation des salles communales. Le règlement est disponible en mairie et sur le site internet.

**6** – Participation à la protection sociale complémentaire de prévoyance et de santé.

Le projet de délibération relatif à la mise en place de la participation patronale à la protection sociale complémentaire de prévoyance et de santé des agents communaux a été présenté à la Commission « Sécurité et travail » de la communauté de communes du haut Vallespir et a reçu un avis favorable de sa part.

Le montant minimum, financé par la commune pour l'année 2024, sera de 7 € pour la participation « prévoyance » et de 17,50 € pour la participation « santé ». Le montant de cette participation évoluera en fonction des mises à jour des montants minima.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer et de voter pour cette participation financière.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7 – Décision modificative n°3.

Pour permettre le paiement de différentes dépenses Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification budgétaire suivante :

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, décide la modification budgétaire ci-dessus.

Budget principal :

Section de fonctionnement.	Dépenses	compte 6068	-	600,00
		compte 633	+	600,00
Section investissement.	Recettes	compte 1328	-	89 621,00
		compte 132	+	89 621,00
	Dépenses	compte 2135 op 45	-	1 150,00
		compte 2135 op 15	+	1 150,00

8 – Questions diverses.

- Monsieur le Maire informe le conseil que la cérémonie des vœux se déroulera le 6 janvier 2024, ainsi que la distribution des colis aux anciens.
- Monsieur le Maire, indique qu'une lettre sera adressée à tous les propriétaires pour qu'ils mettent en œuvre leurs Obligations Légales de Débroussaillage (O.L.D.) en vue de sécuriser leur habitation en cas d'incendie de forêt.
- Une information est donnée par Monsieur le Maire quant au déploiement de la fibre sur le territoire de la commune.
- Les travaux de mise en place du Nœud de Raccordement Optique (N.R.O.) et du Sous Répartiteur Optique (S.R.O.) à l'entrée de l'actuel terrain de camping-cars sont prévus d'ici la fin de l'année.  
Les études pour l'installation des fibres et des boîtiers de raccordement dans le village viennent de débiter, les travaux seront à suivre.
- Les nouvelles analyses d'eau nécessaires à la mise en place du second forage ont donné des résultats satisfaisants. La communauté de commune en charge du dossier a pris contact avec Énédis pour les raccordements électriques.
- Une nouvelle campagne de mise en place de panneaux routiers est programmée pour les prochaines semaines.

La séance est levée à onze heures vingt.

